

DÉMARCHES ET ORDONNANCE

La prescription de l'ergothérapie se fait nécessairement sur une ordonnance officielle standardisée, téléchargeable

- sur le site de l'Association Suisse des Ergothérapeutes, www.ergotherapie.ch: cliquez sur "ordonnance pour l'Ergothérapie"
- ou sur le site internet de la Société Suisse de Médecine Générale (SSMG), www.sgam.ch: cliquez sur "Ressources", puis "Formulaires". Vous pouvez télécharger "l'Ordonnance pour l'Ergothérapie (WinZip)".

Une liste des centres et cabinets d'ergothérapie dans le canton de Fribourg est disponible sur le site de www.ergotherapie.ch. Cliquez sur "Section", ensuite sur le lieu Fribourg; puis allez sous "Actualité", et sous "Liste des centres d'ergothérapie dans le canton de Fribourg".

Avec le soutien de

orthoconcept

orthopartner ag

Allenspach Medical AG

DÉFINITION

L'ergothérapie est une mesure médico-thérapeutique de rééducation, de réadaptation et de réinsertion.

L'ergothérapeute contribue au maintien et à l'amélioration de la capacité d'agir du patient.

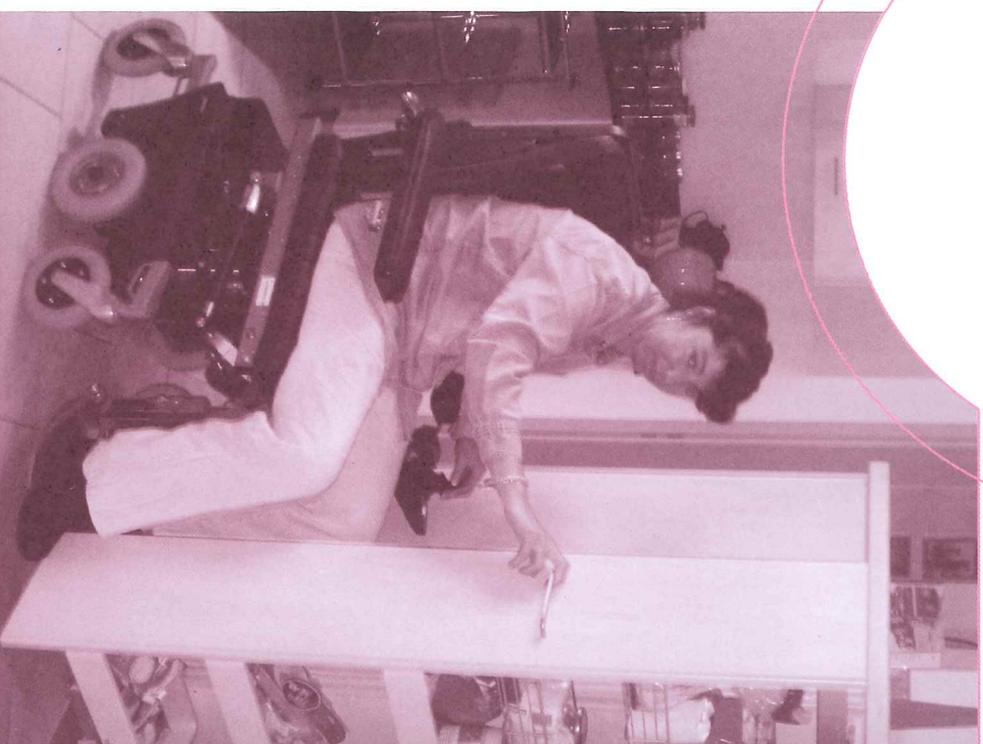
Il/Elle est tenu(e) au secret professionnel et à la protection des données.

Il/Elle respecte le droit des patients, l'éthique professionnelle et le code de déontologie de l'association professionnelle.

Individuellement ou en groupe, l'ergothérapie est reconnue par les assurances sociales: l'assurance de base, l'assurance invalidité, l'assurance militaire et l'assurance accident.



Ergotherapeutinnen-Verband Schweiz
Association Suisse des Ergothérapeutes
Associazione Svizzera degli Ergoterapisti



ERGO FRIBOURG

OBJECTIFS

L'ergothérapie a pour objectif d'encourager, de maintenir ou de rétablir la capacité d'agir du patient.

L'ergothérapeute prend en compte les facteurs environnementaux, les activités et les possibilités de participation dans les domaines des soins personnels, de la productivité et des loisirs (CIF).

Il/Elle vise ainsi la réinsertion du patient, dans son réseau familial, social et professionnel.

Pour cela, il s'agit de :

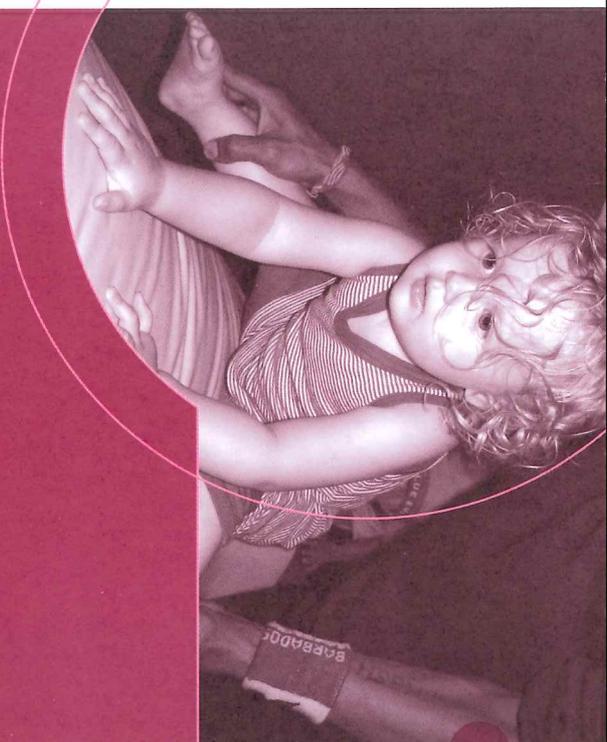
- Rétablir un fonctionnement
- Conserver la capacité
- Prévenir le dysfonctionnement
- Développer de nouvelles capacités

INDICATIONS

L'ergothérapie est indiquée pour des personnes de tous âges en situation de handicap, temporairement ou durablement.

• **Situation de handicap**: processus évolutif qui dépend de la modification des facteurs personnels et environnementaux.

Les atteintes peuvent être la conséquence d'un accident, d'une maladie, de troubles du développement, d'affections psychiques voire de problèmes sociaux.



PRINCIPES ET MOYENS

L'ergothérapeute applique les principes d'une pratique centrée sur le client.

Il/Elle évalue et utilise :

- les fonctions et les structures
- les activités et les possibilités de participation à la vie quotidienne, à la productivité et aux loisirs
- les facteurs environnementaux (matériels, sociaux et culturels)

L'ergothérapeute réalise un bilan de la situation du patient pour cibler le but du traitement, et les objectifs des séances. Il/Elle choisit les modèles de pratique (Bobath, Affolter, intégration sensorielle...) les plus adaptés. Ses moyens dépendent des outils directement en lien avec son domaine de pratique et de sa formation continue.

Les progrès du patient sont évalués régulièrement et le traitement ajusté.

PRESTATIONS

Après avoir réalisé une évaluation de la situation, l'ergothérapeute agit à travers 2 axes principaux :

1. la rééducation sensori-motrice et cognitive

Il s'agit de réaliser :

- des exercices analytiques (mobilisations, entraînement de la motricité fine, de la fonction du toucher, de l'orientation spatiale...)
- des exercices plus globaux (entraînement de la force, de l'endurance, de la mémoire...)
- des mises en situation
- un réapprentissage des activités quotidiennes

2. la réadaptation

L'ergothérapeute propose et/ou enseigne :

- des stratégies d'action différentes
- l'utilisation d'aides techniques et de moyens auxiliaires adaptés à la situation
- des aménagements des lieux de vie

Certains actes sont spécifiques :

Selon ses compétences, l'ergothérapeute peut assurer

- d'autres mesures thérapeutiques comme :
- la confection d'attelles de prévention, de correction ou de fonction
- la désensibilisation par stimulations vibratoires transcutanées
- le choix et l'adaptation de vêtements compressifs
- ...